



## MESSAGE DE PLAIDOYER PORTANT ACCÈS DES FEMMES ET DES JEUNES AU FONCIER DANS LES PREFECTURES DE BOFFA, BUBREKA, COYAH ET FORECARIAH

Avec l'appui de l'ONG Action Mines Guinée en partenariat avec ACORD, PNUD, ONU habitat et le Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, nous avons élaboré un document de plaidoyer portant accès équitable et sécurisé des femmes et des jeunes au foncier, sur la base des études réalisées et d'autres informations recueillies par Action Mines Guinée.

**Ainsi**, nous les femmes et les jeunes constitués en acteurs du changement avec l'appui de l'équipe du projet « *Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée* » et d'autres acteurs de la société civile notamment la plateforme multi acteurs sur le foncier après avoir :

- ✚ Identifier les obstacles coutumiers et les barrières liés à l'accès, la gestion des ressources foncières en général, en rapport avec la coutume et la loi pour les femmes et les jeunes, ainsi que les facteurs qui limitent leur participation à la gestion des ressources locales foncières ;
- ✚ Proposer une amélioration des pratiques existantes en identifiant des interventions envisageables pour relever les défis ainsi que des opportunités pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux ressources foncières (y compris au pouvoir de décision y afférent) ;
- ✚ Evaluer le degré de connaissance de leur droit d'accès aux ressources foncières et des moyens de recours en cas de violation de ces droits, à travers nos valeurs, recommandons :

### 1. Aux services techniques des préfectures de **Coyah, Dubréka, Forécariah et Boffa** :

- De respecter et de faire respecter le code foncier et domanial, le code de la construction et de l'habitation, le code l'urbanisme, le code minier, le code de l'environnement, le code pastoral ;
- De vulgariser les lois ci-dessus énumérées auprès des communautés dans les préfectures cibles ;
- De veiller au respect des règles d'aménagement foncier rural ;
- De mettre à jour les plans d'occupation foncière en prenant en compte des préoccupations des femmes et des jeunes ;
- S'investir et encourager l'aménagement urbain et du foncier rural dans les localités concernées ;
- D'impliquer des femmes et des jeunes dans le processus d'aménagement urbain et foncier rural dans les préfectures cibles ; et
- De créer et d'encourager la création des périmètres foncières pour des femmes et des jeunes surtout agricoles et pastorales dans les localités des préfectures de Dubréka, Coyah, Forécariah et Boffa.



## **2. Autorités locales des différentes communes concernées :**

- D'impliquer les femmes et les jeunes dans les instances de prises de décisions sur le foncier ;
- De créer des périmètres d'intervention foncière pour les femmes et les jeunes ;
- De soutenir des femmes et des jeunes dans l'accès au foncier et la sécurisation foncière ;
- De faire représenter des femmes et des jeunes dans les commissions domaniales et de règlements de conflits ;
- D'impliquer des femmes et des jeunes dans le processus d'aménagement urbain et foncier rural ainsi que les services techniques déconcentrés ; et
- De respecter et de vulgariser auprès des communautés des préfectures cibles le code révisé des collectivités locales.

## **3. Aux entreprises minières et de carrières dans les préfectures cibles :**

- D'impliquer les femmes et les jeunes dans le processus de réalisation et de mise en œuvre des études d'impact environnemental et social et de prendre en compte leurs préoccupations ;
- De mettre en œuvre les plans de gestion environnementale et sociale de leurs projets pour diminuer les impacts de leurs activités sur les communautés riveraines ;
- De mettre à jour leurs plans de gestion environnementale et sociale en fonction des réalités ; et
- De remplacer des terres agricoles et pastorales des communautés surtout les femmes et les jeunes affectées par leurs activités par terres équivalentes ou plus et de les sécuriser ;
- Initier des AGR en vue de réunir les ressources pour soutenir les femmes et les jeunes affectées par leurs activités...

## **4. Aux coutumiers, propriétaires terriens et membres des conseils de sages :**

- Reconnaître et valoriser les rôles que les femmes et les jeunes jouent dans le cadre du développement des localités ;
- Réduire les impacts des pesanteurs sociales sur les femmes et les jeunes ;
- Elaborer des documents de reconnaissance de transactions foncières...

### **Mesdames et Messieurs,**

Le bien-être de votre population étant votre souci majeur et la question de paix et de quiétude sociale qui concernent en majorité les femmes et les jeunes est un objectif que nous partageons, nous vous rassurons de notre détermination à vous accompagner dans l'atteinte de cet objectif.